

Une délégation à l'Économie sociale et solidaire à Corme-Royal



Depuis début 2021, Marie-Line Ramackers, conseillère municipale, est déléguée pour suivre la thématique de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Convaincue que le respect à la fois de l'être humain et de l'environnement est essentiel à notre vie, elle aborde cette fonction, sans indemnité ni délégation de signature, en toute humilité, au service de l'intérêt général, de Corme-Royal et de ses habitants.

L'Économie sociale et solidaire (ESS), c'est quoi ?

L'ESS peut se définir comme une économie donnant une réponse aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des territoires. Elle est fondée sur la coopération, la solidarité, l'ancrage territorial et concilie l'environnement, l'utilité sociale et l'activité économique.

Au delà des effets de mode, l'ESS est une économie de proximité, pouvant contribuer au lien social, à la création d'initiatives locales et d'emplois.

Elle aborde différents domaines d'activités liés à la vie des territoires et à l'écologie, tels que la culture, le tourisme, la santé, le commerce, l'agriculture...

Elle touche les secteurs qui peuvent toutes et tous nous concerner localement comme les commerces, les circuits courts, les services, l'alimentation durable, la transition écologique et énergétique, l'économie circulaire/recyclage ainsi que la cohésion sociale.

L'ESS est ainsi porteuse de dynamisation territoriale, d'expérimentation et d'innovation.

Une délégation à l'ESS, pour quoi faire dans notre commune ?

Concrètement, Marie-Line Ramackers pourra relayer les actions et initiatives proposées par la Communauté d'agglomération de Saintes. Elle aura une veille sur différents réseaux d'ESS comme par exemple le Réseau territoriale et de l'économie sociale (RTES)¹ et la Chambre régionale en économie sociale et solidaire (CRESS)² afin de repérer ce qui pourrait être un apport constructif pour Corme-Royal, ses habitants, commerces et entreprises.

A la demande du maire ou avec son accord, sous sa responsabilité, avec celui-ci ou avec les adjoints, si l'ESS entre en ligne de compte, elle essaiera de mener au mieux cette mission. En effet, l'ESS étant transversale, elle pourra suivre des dossiers ou projets communaux ou intercommunaux comme par exemple les espaces verts, les initiatives sur le recyclage et la lutte contre le gaspillage, l'alimentation saine en cantine scolaire, la transition et la rénovation énergétique, le tourisme solidaire, le développement durable, ...

Il lui sera aussi possible de contribuer, avec l'agent communal référent, à des demandes de financement pour des projets solidarité ou de protection de la nature.

Et, elle ne manquera pas de sensibiliser et d'échanger sur la dynamique de l'ESS.

1- Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire. <https://www.rtes.fr/>

2- La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) assure en Nouvelle-Aquitaine, la représentation, la promotion et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire. <https://www.cress-na.org>

Des actions déjà réalisées à Corme-Royal...

Le samedi 1er décembre 2018, rappelez-vous, une zone de gratuité a été mise en place avec Syndicat Mixte Cyclad³. Il était possible de donner livres, habits et autres objets et chacun pouvait prendre ce qui l'intéressait.

Cet événement relevait déjà de l'ESS et il a mobilisé 50 bénévoles et compté 1 400 visiteurs. Il a été à la fois conviviale et solidaire et a permis la préservation des ressources et de notre environnement en développant de l'économie circulaire⁴.



La gestion de certains espaces verts est déléguée en partie à une structure d'insertion par l'économique (IAE) : Saint-Fiacre. Des personnes éloignées de l'emploi peuvent ainsi retravailler, obtenir un cœur de métier et la commune limiter ses dépenses : c'est du gagnant gagnant !⁵ Il en va de même pour l'entretien et la restauration de quelques bâtis en s'adressant au Sas (solidarité et patrimoine) qui par ses chantiers d'insertion place l'humain au cœur de ses missions.⁶

*Article rédigé par Marie-Line Ramackers,
Conseillère municipale déléguée l'ESS*

En encadré :

L'ESS un mode d'entreprendre à connaître !

Le Loi HAMON du 31 juillet 2014 présente l'Économie sociale et solidaire (ESS) comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1. un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
2. une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise
3. une gestion conforme aux principes suivants :
 - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise ;
 - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

Ce mode d'entreprendre peut prendre différentes formes juridiques : association, coopérative, mutuelle, fondation, entreprise sociale à statut commercial.

En encadré :

Des idées, des propositions ? A vous !

Et vous, que verriez-vous pour sensibiliser au respect de l'environnement, pour une économie plus solidaire, de proximité, circulaire ?

Si vous avez des astuces tout particulièrement en faveur de la protection de la nature, n'hésitez pas à les partager avec vos coordonnées par e-mail à mairie.cormeroyal@free.fr en indiquant dans l'objet : « Astuces / ESS - Nature »

3- <http://www.cyclad.org/>

4- L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets

5- <https://saint-fiacre17.fr/>

6- https://www.inae-nouvelleaquitaine.org/structures/association_le_sas_fr